

## prêt de meubles entre mére et enfants

Par petitemomo, le 04/03/2009 à 12:10

Bonjour,

Mes enfants vienne d'hériter de leur père (mon ex mari) .Connaissant mon attachement à certains meubles ils ont décidés de m'en laisser la jouissance pendant quelque temps. Je voudrais savoir comment faire pour qu'en cas de décès de ma part , ces biens ne soient pas comptabilisés dans ma succession.

Dois je faire un testament ou un simple écrit visé par moi même et mes enfants est il suffisant. Merci de votre aide et de vos conseils